



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GROSLAY.

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

CANTON DE DEUIL-LE-BAÏRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

(fiche pratique n°2)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, avec une dérogation possible jusqu'au 30 avril lors d'années d'élections municipales.

Par cet acte, l'ordonnateur (M. le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'approbation des comptes 2020 et le budget 2021 ont été votés le 25 mars 2021 par le Conseil Municipal. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

Le budget de fonctionnement 2021 a pour objectif d'alléger les charges par rapport aux ressources afin de dégager un maximum de fonds et de les « virer » à la section d'investissement pour permettre ainsi la réalisation des projets communaux suivants :

- Préservation du jardin des Ouches pour créer un jardin pédagogique avec une mare, une pépinière et une serre semi-enterrée,
- Création d'un FabLab,
- Réaménagement du bâtiment modulaire des Glaisières,
- Installation de récupérateurs d'eau pour réduire le coût de l'arrosage,
- Acquisition de matériels et outillages techniques (notamment pour les ateliers, les espaces verts, entretien et restauration scolaire),
- Acquisition de matériels et outillages de voirie,
- Réalisation de travaux de voirie
- Poursuite des études et travaux de remise en état de la salle Roger DONNET
- Restauration de la Maison LELHIBOUX

Les recettes et dépenses de fonctionnement prévues par la ville, pour l'exercice 2021, s'élèvent à 11 407 365,88 €. Quant au montant de celles prévues pour la section d'investissement, il est de 4 486 726,62 €.

Les taux d'imposition (TH, TFPB, TFNB) ne subissent aucune augmentation, si ce n'est que le taux départemental de TFPB vient s'ajouter au taux communal.

L'encours de la dette est de 10 611 338,76 € (dont emprunt structuré refinancé) avec une annuité de 2 721 371,33 € et une participation annuelle de la SFIL de 300 294,95 € (sur une durée de 15 ans).

Pas d'emprunt envisagé sur l'exercice 2021.

SERVICE DES FINANCES

21 rue du Général Leclerc – 95410 GROSLAY

☎ 01.34.28.69.51

✉ mail_sandrine.galet@mairie-grosly.fr